

Champ(s) de formation Droit ' Économie ' Gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Droit ' Économie ' Gestion. 2017, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02026613

HAL Id: hceres-02026613

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026613>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formations
Droit, économie, gestion

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Jean-Yves Lesueur, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Le champ *Droit, économie, gestion* (DEG) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) représente à la rentrée 2015/2016, 5 642 étudiants soit près de 22 % des 25 684 étudiants de l'URCA. Il regroupe les enseignants-chercheurs de l'UFR de Droit et sciences politiques (DSP) et de l'UFR de Sciences économiques, sociales et de gestion (SESG) qui participent aux formations dispensées sur le site dans les trois disciplines. Ces deux UFR partagent des locaux communs sur le campus Croix Rouge à Reims et au centre universitaire de Troyes, antenne délocalisée de l'URCA. Par ailleurs, le champ DEG couvre les licences professionnelles préparées dans les instituts universitaires de technologies (IUT) de Reims-Chalons-Charleville (sites de Reims et site de Charleville-Mézières) et de Troyes. Les 5 642 étudiants inscrits en 2016 dans les différentes composantes se répartissent pour près de 54,50 % dans l'UFR SESG, et pour 39,90 % dans l'UFR de DSP. Les 319 étudiants qui se répartissent de manière à peu près équilibrée entre les deux IUT, complètent les étudiants du champ DEG. Toutes composantes confondues, les étudiants de licence couvrent près de 76 % des inscrits contre 24 % en master. Par référence au taux d'encadrement moyen de l'URCA (23 étudiants par enseignant), les deux composantes assurant la gestion pédagogique de plus de 94 % des inscrits dans ce champ, font apparaître un sous-encadrement notable. Le taux d'encadrement est ainsi de 36 étudiants par enseignant pour l'UFR DSP et de 51 étudiants par enseignant pour l'UFR SESG.

Sur les cinq sites, le champ DEG gère la préparation à 5 mentions de licences généralistes, 11 licences professionnelles et 6 mentions de masters soit :

5 mentions de licences généralistes :

- *Administration publique* (IPAG).
- *Droit* (UFR DSP).
- *Administration économique et sociale* (UFR SESG).
- *Economie et gestion* (UFR SESG).
- *Sciences sanitaires et sociales* (UFR SESG).

11 licences professionnelles (LP) dont neuf soumises à cette évaluation :

- *Droit social et syndical* (UFR DSP).
- *Métiers du notariat* (UFR DSP).
- *Administration et gestion des entreprises de l'économie sociale* (UFR SESG).
- *Intervention sociale* (UFR SESG).
- *Management des PME* (UFR SESG).
- *Achat et commercialisation des produits industriels à l'international* (IUT).
- *Commercialisation des produits et services financiers* (IUT).
- *Gestion des emplois et des rémunérations* (IUT).
- *Management de la logistique* (IUT).

6 mentions de master (M) qui offrent un éventail de 26 parcours ou spécialités :

- *Droit Privé* (cinq parcours) (UFR DSP).
- *Droit Public* (six parcours) (UFR DSP).
- *Administration économique et sociale* (trois parcours) (UFR SESG).
- *Economie appliquée* (quatre parcours, dont un co-habilité avec l'UFR de Mathématiques) (UFR SESG).
- *Finance, contrôle, comptabilité* (cinq parcours) (UFR SESG).
- *Management* (cinq spécialités) (UFR SESG).

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

La logique de professionnalisation des parcours de formation proposés dans chacun des niveaux « licence » (L) et « master » (M) est une priorité clairement affirmée par le champ DEG de l'URCA, avec une volonté d'insertion directe de ses diplômés en réponse aux besoins évolutifs du marché du travail. Ce choix stratégique est en cohérence avec la carte de formation du site et son environnement socio-économique. Il se trouve renforcé par l'intégration récente de la région Champagne - Ardenne à la nouvelle grande Région Grand Est, laquelle couvre désormais les universités de Lorraine et de Strasbourg.

Les formations dispensées dans les cinq mentions des licences généralistes se veulent assez polyvalentes. Elles garantissent une préparation adaptée, soit vers une poursuite d'étude courte à orientation professionnelle dès le niveau « 3^{ème} année de licence » (L3), soit vers la poursuite d'études dans l'une des six mentions de masters. Dans le cas plus spécifique de la licence d'administration publique, une préparation aux concours administratifs des catégories A et B des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière) est également assurée sur le site.

Les objectifs affichés des neuf LP et des spécialités à orientation professionnelle des six mentions de master sont clairement exposés et en adéquation, pour l'essentiel, avec les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) annexées aux dossiers. Un ajustement à ce niveau reste cependant à faire pour la LP *Droit social et syndical* comme pour certaines spécialités du master *Droit privé*. Les formations dispensées dans les LP couvrent un large éventail de débouchés de professions intermédiaires dans le secteur tertiaire, voire industriel. Elles sont en cohérence avec les objectifs d'insertion directe à Bac+3 et répondent aux attentes du milieu professionnel des secteurs public et privé concernés. Les parcours de master à orientation professionnelle offrent pour leur part une préparation aux métiers de niveau « cadre supérieur » dans les domaines appliqués du droit, de l'économie et de la gestion, soit par une insertion directe, soit par la voie des concours administratifs.

L'organisation des enseignements des licences généralistes de l'UFR SESG est caractérisée par la mise en place d'un portail « Sciences économiques, sociales et de gestion » en première année. Ce portail qui vise à permettre une réorientation éventuelle par rapport au choix initial des étudiants, pose le problème de la gestion pédagogique de l'hétérogénéité des publics (Bac professionnel, Bac technologique, Bac généralistes, DUT, BTS...) réunis dans ces matières communes. Cette crainte dans l'efficacité pédagogique de ce dispositif est renforcée par l'observation de taux d'échec élevés pour les étudiants de L1 et L2 issus de baccalauréats non généralistes. Le problème est particulièrement sensible dans l'UFR SESG où la faiblesse du taux d'encadrement a conduit à abandonner la mise en place d'un tutorat en licence. Si ce dispositif de portail n'a pas été retenu pour les licences généralistes de l'UFR DSP, la contrepartie est toutefois une faible ouverture des licences concernées sur les matières non juridiques comme l'économie et la gestion.

Globalement, le volume horaire dispensé dans les LP offertes au niveau L3 varie de 390 à 525 heures selon les modalités retenues (formation initiale/alternance/apprentissage). L'architecture de la formation accorde la plupart du temps une pondération forte aux matières liées à l'apprentissage des métiers, aux stages et aux projets tutorés.

Les mentions de masters se déclinent en 26 parcours ou spécialités qui, cumulés à la liste des parcours présents quelquefois dès la première année du master (M1) et au maintien parfois de la distinction des voies recherche et professionnelle, rend la lisibilité de cette offre de formation parfois difficile.

Globalement, et en l'état de l'offre, la cohérence de la carte de formation du site dans ce champ est parfois affectée par certains chevauchements (parcours *Carrières publiques* du master *Droit public* avec la première année du master *Administration publique*, parcours « Administration générale et territoriale » de la licence *Administration économique et sociale* avec la licence *Administration publique*), voire un manque de lisibilité (LP *Commercialisation de produits et services financiers*, piloté par l'IUT de Troyes, mais présentée par l'IUT de Reims sur son site internet comme l'une des deux spécialités d'une LP *Assurance, banque, finance* non soumise à l'évaluation). Le caractère parfois très précoce (dès le M1) des choix de parcours, ou l'absence de progressivité (master *Management* et master *Administration économique et sociale*), pose également question pour l'orientation des étudiants de ces masters. L'adéquation du contenu des parcours *Droit et procédure* et *Droit du travail, droit social du travail* du master *Droit privé* avec les objectifs professionnels de ces formations, n'est également pas totalement assurée. Enfin, les activités de formations localisées en partie sur le site de Troyes sont peu ou pas renseignées dans les dossiers.

Au-delà des problèmes de sous-encadrement mentionnés en amont, les formations dispensées dans le champ DEG bénéficient de la qualité et de l'implication des équipes pédagogiques. Celles-ci associent dans des proportions variables selon le degré de professionnalisation, des enseignants-chercheurs titulaires, des enseignants-chercheurs associés (PAST) et des intervenants du monde professionnel. La part des intervenants professionnels est de manière assez surprenante relativement faible (22 % et 16 %, respectivement) dans les parcours *Droit et procédure* et *Droit pénal* du master *Droit privé*. Il en est de même dans le cas de la licence *Administration publique* dispensée au sein de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale, où les professionnels ne couvrent que 27 % des enseignements dispensés, alors qu'ils assurent plus de la moitié des enseignements dans la licence généraliste de Droit. Pour la LP *Activités juridiques, droit social et syndical* et la mention de master *Management* la répartition entre enseignants-chercheurs et professionnels est parfois déséquilibrée. On est amené à s'interroger sur l'adéquation d'une telle allocation des compétences par rapport aux débouchés attendus du diplôme. La LP *Intervention sociale* voit les sections CNU du droit, de l'économie et de la gestion très peu représentées dans son équipe pédagogique ; ce qui pose le problème de son rattachement au champ DEG. La distinction des options « Management de service à la personne » et « Management de SPA » dans la LP *Management des PME* est peu lisible. Par ailleurs, cette LP semble préparer à certains débouchés communs à ceux de la LP *Administration et gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire*.

La direction des formations est généralement assurée par des enseignants-chercheurs titulaires. On est surpris de constater que ce n'est pas le cas pour les LP *Achat et commercialisation des produits industriels à l'international* et *Administration et gestion des entreprises de l'économie sociale* où le pilotage des équipes pédagogiques a été confié à des enseignants non titulaires (professeurs ou maîtres de conférences associés) ou ne relevant pas de l'enseignement supérieur (professeur certifié ou professionnel).

L'éventail des neuf LP témoigne de résultats variables du point de vue de leur attractivité comme de l'insertion professionnelle de leurs diplômés. Les quatre LP, pilotées par l'IUT de Reims Chalons Charleville et l'IUT de Troyes, sont pour l'essentiel alimentées par des sortants de BTS et de DUT. Elles font preuve d'une bonne attractivité associée à de bons taux de réussite (plus de 90 %) et de bonnes performances quant à la qualité de l'insertion professionnelle à 30 mois. Les cinq LP sous la responsabilité des deux UFR DSP et SESG attirent, quant à elles, un éventail de candidatures plus large qui intègre, au-delà des sortants de BTS et de DUT, des étudiants de L2. Les LP *Intervention sociale* et *Administration et gestion des entreprises de l'économie sociale* enregistrent une baisse inquiétante des effectifs, associée pour la première à des difficultés d'insertion professionnelle de ses sortants (25 % à la recherche d'un emploi à six mois).

L'absence d'information précise sur les taux d'abandon et la mise en place d'un portail en L1, rend la lecture des taux de réussite dans les licences généralistes du champ DEG plus difficile. On note une croissance sensible des effectifs en licence dans les mentions *Economie et gestion*, *Administration économique et sociale* et *Sciences sanitaires et sociales*. Elle s'avère plus modérée dans la mention *Droit* où le taux d'abandon en première année reste toutefois parmi les plus faibles. La faible insertion professionnelle à la sortie de ces licences confirme leur rôle de préparation à la poursuite d'études dans les mentions de master.

Les mentions de master *Administration économique et sociale*, *Droit privé*, *Droit public* et *Management* témoignent globalement d'une bonne attractivité. La faiblesse structurelle des effectifs recensés dans les quatre parcours de la mention *Economie appliquée*, malgré le partenariat mis en place avec l'école de commerce NEOMA du site de Reims, cumulée à la raréfaction des candidatures dans le parcours *Economie et gestion du goût et du luxe*, conduit à s'interroger sur l'attractivité de cette mention. Ce parcours, également présent dans le master *Management*, doit faire l'objet d'une attention soutenue au sein de cette mention.

On note d'ailleurs que le manque d'attractivité du parcours *Analyse économique* de la licence *Economie et gestion*, pré-spécialisation adaptée à la mention de master *Economie appliquée*, s'inscrit également dans cette dynamique inquiétante. Mettant l'accent sur la dimension recherche, cette filière de formation enregistre une poursuite d'études en doctorat limitée.

La faiblesse des taux de réponses aux enquêtes menées par l'observatoire de suivi de l'insertion professionnelle et de l'évaluation (OSIPE), comme l'hétérogénéité des résultats entre les parcours d'une même mention, rendent difficile le jugement global sur l'insertion des sortants des masters du champ DEG. Certains responsables de masters (masters *Finance, contrôle, comptabilité, Management* et *Droit privé*) ont pour cela fait preuve d'initiative en mettant en place des enquêtes complémentaires, un annuaire des anciens, voire la mobilisation des réseaux sociaux (Viadeo, LinkedIn).

Les formations du champ DEG bénéficient, à des degrés variables selon leur orientation, du soutien de quatre unités de recherche :

- Le centre de recherche sur la décentralisation territoriale, CRDT, EA 3312.
- Le centre de recherches juridiques sur l'efficacité des systèmes continentaux, CEJESCO, EA 4693.
- Le laboratoire d'économie et de gestion de Reims, REGARD, EA 6292.
- Le centre d'études et de recherches sur les emplois et les professionnalisations, CEREP, EA 4692.

L'initiation à la recherche est tout d'abord présentée au niveau « master » par la réalisation de mémoires de recherche encadrés dès le M1. Elle se confirme ensuite par des spécialités recherche explicitement dédiées au sein de certains parcours (par exemple en *Droit public* ou dans le cadre de la mention *Finance, contrôle, comptabilité*). Une spécialité recherche transversale, fruit d'une mutualisation originale entre plusieurs mentions de master (*Economie appliquée, Management* et *Administration économique et sociale*) est également proposée. La poursuite en doctorat reste faible ; la professionnalisation aux niveaux « licence » et « master » reste donc un choix stratégique prioritaire.

Le fort ancrage local des formations auprès des professionnels du secteur privé comme public est particulièrement manifeste dans les LP et les parcours de master où des partenariats réguliers ont pu être opérés avec le tissu socio-économique régional. Les stages sont mis en place de manière systématique dans tous les parcours de LP. Ils sont également proposés ou rendus obligatoires à un moment du cursus dans toutes les licences généralistes et dans les masters. De durée variable, ils constituent un vecteur de renforcement de la professionnalisation des formations dispensées dans le champ DEG. Le recours à l'apprentissage, à l'alternance et aux contrats de professionnalisation n'est pas encore généralisé à toutes les LP et les parcours de master. La mise en place de certifications (TOEIC : *Test of English for International Communication*, C2i : certificat informatique et internet, langage SAS : *Statistical Analysis System*) complète l'ensemble des dispositifs mis en place par les formations du champ DEG pour doter ses diplômés de compétences transversales valorisées par le milieu professionnel.

L'ouverture internationale des formations dispensées dans le champ DEG passe tout d'abord par les accords d'échanges ERASMUS ou du bureau de la coopération interuniversitaire. Si la mobilité entrante n'est pas en défaut, c'est surtout la mobilité sortante qui peine à se développer, même si la professionnalisation et la période des stages a pu parfois réduire les possibilités de mobilité. Les efforts manifestés par les formations dans le montage de partenariat internationaux et dans le renforcement de l'enseignement et de la pratique des langues sont très hétérogènes. On soulignera, malgré le cadrage plutôt national des formations dispensées, un effort très conséquent dans les disciplines du Droit (licence *Droit* et master *Droit public* notamment) pour multiplier les initiatives favorables à l'ouverture internationale. Dans ce sens, les efforts sont paradoxalement plus modestes dans les formations de licence et de master d'économie et de gestion dont le cœur de métier est pourtant particulièrement propice à l'insertion des sortants dans l'espace européen. Le volume d'enseignement de l'anglais est encore quasi inexistant ou très insuffisant dans plusieurs LP. Un effort conséquent a en revanche été déployé dans la LP *Management de la logistique*. De manière générale, la validation de certification TOEFL (*Test of English as a Foreign Language*) ou TOEIC, particulièrement valorisée dans le monde professionnel, n'est pas encore généralisée à tous les cursus de master.

Les enseignements sont organisés en présentiel ou adaptés dans le cas des contrats d'apprentissage ou d'alternance. La place du numérique, via des supports en ligne sur le bureau virtuel ou une plateforme de cours, reste, sauf exception, globalement peu développée, au-delà de la validation de la certification C2i. Les outils numériques sont néanmoins mis à la disposition des étudiants (accès à des bases de données notamment, laboratoire multimédia...). Les dispositifs spécifiques d'accueil d'étudiants en situations particulières (handicap, sportifs de haut niveau, étudiants étrangers) sont proposés aux étudiants concernés.

L'évaluation des étudiants sur deux sessions reste dans l'ensemble classique, articulant contrôle continu et contrôle terminal pour la validation des crédits européens dans chaque unité d'enseignement (UE). Le principe de la compensation intra UE, inter UE et inter semestre est retenue en licence comme en master, avec dans certains cas (master *Droit public* par exemple) une note minimale de 8/20 revendiquée dans l'UE non validée. La validation du stage sans soutenance orale reste une singularité de la LP *Droit social et syndical*.

La mise en place d'un livret ou portefeuille de compétences au titre de supplément au diplôme est peu développée dans les formations initiales du champ DEG, à l'exception de certaines formations comme le master *Finance, contrôle, comptabilité*. En revanche, un livret de suivi est élaboré dans la plupart des formations ouvertes à l'apprentissage, l'alternance et la formation continue, notamment dans les LP. Les LP *Management des PME, Activités juridique - Droit social et syndical, et Administration et gestion des entreprises de l'économie sociale* font exception à cette bonne pratique.

Les formations sont toutes tenues de se doter au niveau de la mention, d'un conseil de perfectionnement dont la composition a été fixée par l'URCA. L'évaluation fait apparaître que les licences généralistes *Sciences sanitaires et sociales* et *Administration publique* ne disposent toujours pas de cet outil d'autoévaluation. Les dossiers restent souvent peu informatifs sur l'activité réelle de ces conseils de perfectionnement. On soulignera à ce niveau l'effort mis en œuvre par les responsables des LP *Commercialisation de produits et services financiers, Achat et commercialisation des produits industriels à l'international, Management de la logistique*, qui au-delà des réunions régulières de leurs conseils de perfectionnement, ont développé une démarche qualité sous plusieurs modalités (enquête satisfaction auprès des étudiants, recours aux normes ISO 9001).

Points d'attention

La faible attractivité du master *Economie appliquée* comme de sa pré-spécialisation au titre du parcours *Analyse économique* de la licence *Economie et gestion*, doit conduire à un reformatage de cette mention et une concentration des moyens mieux à même d'offrir des débouchés professionnels lisibles pour les étudiants.

Les collaborations engagées avec l'UFR de mathématiques dans la spécialité *Statistique pour l'évaluation et la prospective* (SEP) pourraient aussi se développer dès les deux premières années de la licence *Economie et gestion*. Cette option offrirait une préparation adaptée et une orientation professionnelle plus attractive pour les étudiants intéressés par des carrières de chargés d'études sectoriels.

Le principe de mutualisation d'une spécialité « recherche » avec d'autres mentions de master devrait être maintenu car il répond aux contraintes locales. Il pourrait, dans une nouvelle structure de formation, dynamiser le développement de quelques thèses professionnelles sur financement CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche), voire sur bourses régionales, en lien avec les axes de recherche fédérateurs du site.

La faible attractivité de la spécialité *Economie et gestion du goût et du luxe* auprès des étudiants en économie milite soit, pour un maintien de cette spécialité dans la seule mention *Management* du master soit, pour un reformatage de sa structure.

Avis sur la cohérence globale du champ

Les orientations de formation du champ DEG sont globalement cohérentes avec le potentiel de l'environnement socio-économique et le potentiel recherche du site dans les domaines concernés. Le choix d'orientation professionnalisante se concrétise par une offre de formation à Bac+3 et Bac+5 diversifiée, attractive et répondant aux attentes des milieux professionnels avec lesquels des partenariats solides se sont noués. La qualité des équipes pédagogiques dans lesquelles les compétences du monde professionnel sont, sauf exception, fortement représentées, contribue à la préparation des étudiants à l'entrée dans la vie active via les stages, les contrats d'apprentissage et d'alternance. Cette concentration des ressources sur l'insertion professionnelle directe des étudiants par les 9 LP soumises à évaluation et les quelques 26 parcours de master, s'articule avec la présence de 5 licences généralistes qui offrent une préparation progressive à la poursuite d'étude courte ou longue. Le soutien de quatre équipes d'accueil a par ailleurs permis, notamment dans le domaine de l'économie et de la gestion, de maintenir une spécialité recherche mutualisée entre plusieurs mentions de master.

Les capacités de mutualisation et de coordination entre les composantes au sein du champ DEG ne sont toutefois pas encore suffisamment exploitées. Tel en témoigne l'existence de parcours en concurrence directe ou indirecte entre les IUT et l'UFR SESG, l'absence de coordination entre les UFR DSP et SESG pour la mise en place d'un portail en première année de licence, voire encore la pénurie des passerelles offertes aux étudiants de L2 des licences généralistes pour préparer des LP pourtant nombreuses (11) sur le site et diminuer un taux d'échec qui reste encore élevé au niveau de la licence, voire dans certaines mentions de master. Le sous encadrement dont souffrent les deux UFR, conjugué à une croissance des effectifs, a notamment conduit à abandonner certains dispositifs d'aide à la réussite ; ce qui rend le problème de l'échec en licence encore prégnant.

Globalement, la structure actuelle de l'offre de master souffre de lisibilité par une superposition de parcours et de spécialités. Le suivi des diplômés par l'OSIPE témoigne de manière récurrente de faibles taux de réponse qui ne permettent pas de mener une évaluation correcte de la qualité de l'insertion professionnelle des sortants. Seules les formations où une démarche complémentaire a été entreprise dans ce sens échappent à ce problème structurel auquel une solution devra être apportée.

Enfin, l'ouverture à l'international, la formation aux langues étrangères, la certification TOEFL ou TOEIC, restent encore trop modestes dans certaines formations dont le cœur de métier ouvre pourtant à des carrières à dimension internationale.

Recommandations :

Au-delà du problème de sous-encadrement qui interpelle l'établissement de tutelle, plusieurs pistes d'amélioration de l'offre de formation du champ peuvent être suggérées en vue du prochain contrat quinquennal :

- Améliorer les passerelles entre les licences généralistes et les LP par une meilleure coordination entre les composantes.
- Mettre en œuvre un reformatage par mutualisation, voire arbitrage, entre les mentions de LP qui manifestent une certaine intersection de leurs débouchés.
- Accompagner la mise en place d'un portail en licence par des mesures d'aides (tutorat, support et assistance numérique...) aux publics de bacheliers non généralistes souvent en difficulté.
- Poursuivre le développement de l'apprentissage et de l'alternance dans les niveaux LP et M.
- Développer l'ouverture à l'international en renforçant l'apprentissage de l'anglais professionnel, la mise en place de certifications reconnues par le milieu professionnel en langue (TOEIC, TOEFL), comme en traitement des données (C2I, certification SAS...).
- Restructurer l'offre de master à partir de la nouvelle nomenclature de l'arrêté du 4 février 2014 pour rendre l'offre plus lisible, concentrer les moyens et résoudre les problèmes d'attractivité de certaines mentions ou parcours actuels.
- Renforcer le dispositif de suivi des diplômés pour garantir une évaluation correcte de leur insertion professionnelle.
- Promouvoir les principes de l'autoévaluation, voire de la certification qualité des formations, via l'activité réelle et mesurable des conseils de perfectionnement.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

***Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne***

À

Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation du champ de formation *Droit-Economie-Gestion*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse des différents directeurs des composantes impliqués dans le champ DEG.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

Commentaires :

Le rapport met en avant la nécessité de mettre en place ou renforcer les dispositifs d'aides à la réussite en L.1 de sorte à lutter contre l'échec, des étudiants non titulaires de baccalauréats généralistes notamment. Mais le rapport pointe également le sous-encadrement dont souffrent les deux Facultés S.E.S.G. et D.S.P. Pour être complet, il convient de noter que ces dispositifs existaient à la création des licences mais ont été progressivement démantelés en raison justement du manque de ressources enseignantes.

Le rapport d'expertise pointe un risque de chevauchement entre les débouchés de la L.Pro. Management des P.M.E. et ceux de la L.Pro. Administration et gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Ces deux licences mutualisent une part de leurs enseignements et forment toutes deux des assistants de gestion de gestion des entreprises de taille moyenne, mais l'une prépare spécifiquement à une insertion au sein des entreprises capitalistes et l'autre au sein des entreprises de l'économie sociale. Les débouchés sont donc très différents.

Le rapport a bien identifié le manque d'attractivité du master Economie appliquée. Mais, comme il est écrit par ailleurs, ce manque trouve sa source dans la défaillance de la licence économie-gestion à assurer une pré-orientation des étudiants vers ce master. Défaut auquel il sera remédié dans les années qui viennent.

Le rapport s'interroge également sur l'opportunité de conserver la spécialité Economie-gestion du goût et du luxe au sein de cette mention dès lors que la spécialité existe également au sein de la mention Management. À la rentrée dernière, la Faculté S.E..S.G. a pris la décision de fermer cette spécialité au sein de la mention Economie appliquée.

Le rapport recommande de poursuivre le développement de l'apprentissage et de l'alternance au niveau Master. À la rentrée dernière, deux nouvelles spécialités de master ont accueilli des étudiants sous contrat d'apprentissage (Direction financière, contrôle de gestion et audit d'une part, Management des ressources humaines et de la qualité d'autre part). Par ailleurs, toutes les licences professionnelles et tous les masters sont accessibles sous contrat de professionnalisation, mais l'offre ne génère pas nécessairement la demande.

La faiblesse du nombre des étudiants de L2 dans les licences professionnelles portées par les IUT fait partie de la réflexion en cours à l'URCA quant à la mise en place de passerelles entre les IUT et les autres composantes.

Le chevauchement évoqué pour la LP Commercialisation de produits et services financiers et la LP Assurance-Banque-Finance : chargé de clientèle (ex. marché des particuliers) n'existe pas. La cohabitation d'une LP habilitée et d'une autre récemment accréditée peut expliquer en partie cette impression. L'IUT de Reims-Chalons-Charleville et l'IUT de Troyes proposent désormais ces 2 licences professionnelles à Reims et à Troyes afin de couvrir l'ensemble des besoins des réseaux bancaires. En effet, l'existence de ces 2 diplômes ne fait que traduire l'organisation de la profession bancaire qui est illustrée par l'existence de 2 CFA des métiers de la banque. La délivrance de ces 2 LP est une force et ne peut pas être vue comme une incohérence de la carte de formation.

Le rapport indique que « La part des intervenants professionnels est de manière assez surprenante relativement faible (22 % et 16 %, respectivement) dans les parcours Droit et procédure et Droit pénal du master Droit privé ». La raison en est que certains enseignements sont assurés par des maîtres de conférence associés (MAST) et par des professeurs associés (PAST) qui sont comptés parmi les enseignants titulaires de l'URCA alors qu'ils pourraient tout aussi bien figurer au titre d'intervenants professionnels (ce sont des magistrats de l'ordre judiciaire).